

# Les Fatwas sataniques

فَضْلُ الْمَسْئُورِ  
أَعْرَاسًا حَامِيًا صَبَاحًا

***fatwas et paroles***



***de fadzi-  
chaytan***



Mohammed Husayn FadzlAllah est né à Najaf – en Irak- le 15 Novembre 1935, dans une famille libanaise. À environ neuf ans, il a commencé à étudier les sciences de la langue arabe: La conjugaison et la grammaire avec son père, Sayed Abdorra de FadzlAllah, puis a émigré à Nadjaf pour étudier les sciences islamiques. En dehors de ses études préliminaires (avec lesquelles chaque élève islamique commence ses études), il a également, à ce jeune âge, commencé à étudier les pensées sunnites, chrétiennes et la pensée matérialiste.

## Voici quelques exemples des croyances et fatwas de **Fadzlchaytan** et leurs références:

1. Il y a une erreur de grammaire dans le Coran - Min Wahi al-Quran, Vol 7, Pages 539-540
2. La puissance de guérison du Coran ne concerne que les aspects spirituels et non les maladies physiques - Fekr wa Thaqafah, page 3
3. Les noms d'Allah ne peuvent pas guérir, mais Allah Lui-même peut guérir – Fi Rehab Doa Komayl, pg 271.
4. la Bible est exacte et le Coran est exact. La Bible et la Thora sont authentiques, et la distorsion ne s'est produite que dans leurs interprétations et pas dans leurs textes d'origine "!" - al-Hawzah al Ilmiyyah Toden al-Enheraf / al Mashedi pg de 72 et 311.
5. Il se peut que les croyances chiites soient incorrectes - Beyyanaat - 25 Octobre 1996
6. Les compagnons ont mal compris le discours du Prophète le jour de Ghadir - al-Ensan wa al-Hayat, pg 257.
7. Les mots que le Prophète ﷺ a utilisés lors de la Journée de Ghadir, étaient destinés à mettre le doute dans l'esprit des gens. - discours enregistré le 14 Octobre 1995.
8. Le Prophète ﷺ n'a jamais désigné l'Imam Ali عليه السلام comme successeur - Un discours enregistré le 14 Octobre 1995.
9. Les sunnites mettent en doute le sens du Hadith d'Al Ghadir, ils devraient également mettre en doute sa chaîne de transmission - al-Nadwah, Vol 1, pg 422.
10. L'Imamat n'est pas authentique ce qui permet d'en douter - al-Asalah wa al-Tajdeed - al-Menhaj magazine, n° 2.
11. La controverse sur le Khalifa n'est qu'une différence d'opinions - al-Nadwah, Vol 1, 439 p.

12. Dans le discours le jour de Ghadir, Le Messager d'Allah ﷺ n'a indiqué que Sa préférence pour l'Imam Ali ؑ au Khalifa et ne l'a pas rendu obligatoire. - Al-Ensan wa al-Hayat, Pg 257
13. Les jugements d'Abou Bakr, d'Omar et de Othman sont sources de sagesse - 'elah wa Ajwebah min-al-Qalb, pg 83.
16. L'objection de certains des Sahabahs au Prophète le jour de Hdaybiyah était honnête. - Al-Ensan wa al-Hayat, pg 318.
17. La Mère des Croyants, Aïcha n'était pas celle qui a mené la guerre (Jamal) (contre l'Emir des croyants), et elle n'était pas celle qui l'a planifiée et qui l'a causée. - Al-Akfar le magazine, le 16 Décembre 2002.
18. Parler de la supériorité de seyda Fatima ؑ sur celle de seyda Miriam ou vice-versa, n'apporte de bénéfique à personne. - Min Wahi al-Quran, Vol 5, pg 15.
19. Une personne qui est convaincue du Khalifa de l'Imam Ali ؑ, mais qui continue de le nier, mérite une punition, mais Allah peut lui pardonner!. - Al-Masael al-Faqhiyyah, pg 401.
20. Les gens ont rejeté le Qiyas (analogie, déduction, avis personnel, analyse etc etc..) parce ils n'en avaient pas besoin. - Ta 'ammolat fi Afaq al-Imam al-Kadim, pg 94.
21. Nous pouvons utiliser Qiyas (analogie, déduction, avis personnel, analyse etc etc..) lorsque nous n'avons pas d'autres façons pour trouver la loi islamique. - Ta 'ammolat fi Afaq al-Imam al-Kadim, pg 94.
22. l'utilisation du Qiyas (analogie, déduction, avis personnel, analyse etc etc..) par Abou Hanifah est justifiée par le fait qu'il ne croyait pas à l'authenticité de plus de dix-huit hadiths. - Al-Montalaaq, n ° 111, page 76.
23. Il est interdit de réciter la troisième attestation dans l'iqama- Fekr wa Thaqafah magazine, n ° 177, page 4, 29 Rabi-al-awwal 1421.
24. L'exécution de la prière du vendredi dans une mosquée sunnite, derrière un imam sunnite est permise et il n'est pas nécessaire de l'exécuter à nouveau. Fekr waa Thaqafah magazine, le 10 mai 1996.
25. Il est permis de dire "Ameen" dans la prière après avoir récité la Sourate Fatiha, particulièrement avec l'intention de la supplication. - Al Masael al-Faqhiyyah, Vol 1, Pg 92.
26. Placer la main droite sur la main gauche ou vice-versa (al-Takfir) durant la Salat, dans le but de la soumission à Allah, est autorisée, sauf si n'est fait qu'une partie de la prière. - Al Masael al-Faqhiyyah, Vol 1, Pg 91.
27. Le jeûne n'est pas obligatoire dans les endroits où la journée est longue et où il n'y'a pas de fin claire à la journée. - Fekr wa Thaqafah le magazine, le 7 Février 1998.
28. Il est obligatoire d'utiliser tous les moyens nécessaires pour « Ordonner le convenable et interdire le blâmable » et en ce qui concerne les parents, de leur de parler durement, les battre, les emprisonnés si nécessaire ... - Feqh al-Shareah, Vol 1, Pg 632, & al-Masael al-Fahiyah, Vol 2, Pg 305.
29. Donner de l'argent à des groupes qui pratiquent la flagellation et / ou Zanjeer n'est pas permis - al Masael al-Faqhiyyah,, Vol 1, pg 145.
30. Les différents hadiths qui ont été rapportés des Imams et du Messager d'Allah affirment que la viande de lapin est interdite à la consommation, cependant j'ai émis une fatwa le permettant - Al-Nadwah, Vol 1, pg 828 & Tahaddiyat al-Mahjar, 139 pg.
31. Serrer la main aux étrangers de sexe opposé peut être permis - al-Nadwah, Vol 6, pg 723

32. Le contrat de mariage islamique ne doit pas être fait par voie orale, il peut être fait par écrit ou de toute autre façon, tant que cela est considéré par la majorité comme un contrat de mariage - Feqh al-Hayat, pg 264.
33. L'usage de parfum par les femmes en dehors de leurs maisons, même de façon excitante est déconseillé (pas interdit) - Feqh al-Hayat, pg 54.
34. Il est permis aux femmes de porter leurs bijoux en dehors de leurs maisons, même d'une manière visible pour les hommes - Feqh al-Hayat, pg 54.
35. l'envoi et la réception de lettres d'amour de toutes sortes en dehors du mariage est permis, même lorsque le mariage n'est pas possible - al-Masael al-Faqhiyyah, Vol 2, pg 411.
36. Regarder intentionnellement des parties privées de toute autre personne est permis, même si les personnes les cachent. Que ce soit homme ou femme, musulman ou non musulman, du même sexe ou non - Kitab al-nikah, Vol 1, pg 66.
37. Laisser des appartements ou des locaux pour l'utilisation de la prostitution est permis dans certains cas. al-Nadwah, vol 4, p 58.
38. La masturbation féminine est autorisée sans aucune condition - Feqh al-Hayat, pg 54
39. La masturbation masculine est autorisée dans des circonstances particulières - al-Masael al-Faqhiyyah, Vol 1, pg 188.
40. Les infidèles et les polythéistes sont purs - Fekr wa Thaqafah magazine, n ° 8, le 10 Août 1996.
41. Nous recherchons un autre sens pour «Raji'a» (Le retour de l'Imam Mehdi ) pas à cause de la question de sa possibilité ou de son impossibilité, mais plutôt pour pouvoir justifier sa nécessité.
42. Le Coran est la preuve contre «al-woulayat al-Takwiniyah » - Estefta à al-Cheikh al-Tabrizi, answer 11.
43. Parler de « al-woulayat al-Takwiniyah » est inutile - al-Nadwah, Vol 1, pg 391.
44. Le Prophète Mohammed  ne vit pas parmi nous aujourd'hui, donc il n'y a aucune différence si oui ou non Il avait la « woulayat al-Takwiniyah » - al-Nadwah, Vol 1, pg 391.
45. Nous devrions penser à changer la Visite du Prophète Mohammed  et des Imams  as- Tan'ammolat fi Afaq Al-Imam Al-Kadim, pg 11.
46. L'ensemble de la Ziyarat-e-Nahiyah est fausse, il y a aussi des erreurs dans la Ziyarat 'Achoura - Al-Nadwah, Vol 1, pg 456 & 653.
47. La récitation du troisième témoignage de l'appel à la prière et l'iqaama provoque des nombreux problèmes - al-Masael al-Faqhiyyah, Vol 2, pg 123.
48. Quel est le but de construire des mausolées parés d'or pour des personnes saintes  - al-Mawsem, n ° 21-22, p 299.
49. La visite des tombes des Prophètes  ou Imams  de loin accorde plus de récompenses - al-Mawsem, n ° 21-22, p 74.
50. On devrait visiter les tombes des Prophètes  et des Imams  de loin et ne pas se déplacer pour les faire - al-Mawsem, n ° 21-22, p 74

51. Ceux qui sont assis près de la tombe du Prophète ﷺ ou des Imams ؑ, agissent comme s'ils les adoraient - Ma'a al-rij magazine, n ° 27-31, pgs 624 et 625.

52. Il y a idolâtrie non désirée chez les musulmans envers les personnalités qu'ils respectent - Ma'a al-rij magazine, n ° 27-31, pgs 624 et 625.

54. Certaines personnes boivent du vin dans la nuit de l'Achoura pour se réchauffer durant le deuil de l'Imam Housine ؑ - Minbar al-Sabt, 20 Juin 1996.

55. Les chiites ont tué l'Imam Housine ؑ - al-Hawzah al Elmiyyah Toden al-Enheraf / al-Mashedi, pg 14.

56. Le fait de dire: «Ya Ali» et de ne pas dire "Ya Allah" est un égarement FadzIAllah / al-Safi, pg 32.

57. les Infaillibles ؑ font des erreurs - l'instruction est savoir 29 Juin 1996.

58. Les Prophètes ؑ ont des points faibles - Min-Wahi al-Quran, Vol 5, pages 171-172.

59. Il n'y a pas du côté intellectuel comme traditionnel, (Coran ou Hadiths) des preuves qui nient la possibilité que le Prophète ﷺ oublie les choses - Min-Wahi al-Quran, Vol 14, pg 384.

60. Il n'y a aucune preuve que le Prophète ﷺ soit le plus savant de sa communauté en toutes choses, ou qu'Allah lui dise ce qu'il a besoin de savoir - al-Nadwah, Vol 1, pg 360.

61. Le Prophète ﷺ s'est engagé dans des pertes de temps - Min wahi-al-Quran, Vol 24, pg 67.

62. Le Prophète ﷺ a manqué une autre excellente occasion - Min wahi-al-Quran, Vol 24, pg 67.

63. Le Prophète ﷺ a fait de fausses hypothèses - Min wahi-al-Quran, Vol 24, pg 76.

64. Le Prophète ﷺ ne connaît pas sa responsabilité - Min wahi-al-Quran, Vol 24, pg 67.

65. "La demande constante d'Ali ؑ au pardon, démontre qu'il commet des péchés". "Le cœur d'Ali acquiert des péchés". Explication de Doa al-Komayl, pg 159 & 169.

66. Ali ؑ promet à Allah de revenir sur son erreur d'infraction et de péchés ».

Ali ؑ demande à Allah de lui pardonner ses péchés qui condamnent le cœur à la mort, et qui l'égarent.

Ali ؑ a peur des péchés qu'il a commis c'est pour cela qu'il a demandé à Allah de le pardonner" - explication de Doa al-komayl, pages 159, 84 et 94.

67. «Les péchés de Ali ؑ, dont il a demandé à Allah de le pardonner, sont si graves que l'un d'eux est suffisant pour casser les reins solides.

« Si Allah jugeait Ali ؑ sur la base de ses actions, Il mériterait nul autre châtement que l'enfer ». Fi-Rehab Doa al-Komayl, pages 94 et 275.

68. Ali ؑ a bu du vin - Min Wahi al-Quran, Vol 7, p 182.

69. L'éducation et l'auto-formation de Zahra ؑ ont été appelés « infaillible » - Estefta'at al-Shaykh al-Tabrizi, répondez n ° 5.

70. Il n'y a pas de preuves sur le fait que Fatima ؑ était une femme EXTRAORDINAIRE. Ta 'ammolat Ismamiyyah Hawl al-mar'a Pg 9.

71. La participation de Zahra ؓ le jour de Mobahilah n'est pas une preuve de Sa grandeur. Tout comme Le Prophète a emmené sa famille parce qu'ils étaient les plus chers et ceux auxquelles Il tenait le plus, et cela afin de prouver qu'Il était prêt à les sacrifier pour Sa religion. Leur participation ne prouve rien d'autre. al-Hawzah al-Ilmiyyah Toden

72. Je n'accepte pas les hadiths qui rapportent que les personnes ont cassé les côtes de Fatima ؓ, ou l'ont frappé au visage etc.. - un célèbre discours enregistrés.

73. Le décès de Mouhsin n'est pas un fait établi, parce que les faits historiques ne sont pas authentiques et fiables. Il est également possible que la fausse couche découle d'une cause naturelle.

74. Les actions du Prophète Souleyman ؑ ne sont pas justifiables dans la loi d'Allah. - Min Wahi al-Quran, Vol 19, pg 289.

75. Le Prophète Yunus ؑ a négligé ses devoirs - Min Wahi al-Quran, Vol 15, pg 284 ;

**L**ouanges à Allah qui a rayé de la surface de la terre ce diable, cet imposteur, ce scélérat, ce chien de FadzChaytane. Cependant il reste et demeure encore ceux qui le suivaient et qui continuent à polluer les forums francophones se jetant sur de jeunes victimes crédules et sans instruction, répandant l'innovation et l'égarement sur des forums appelés «la foi», plus politico-religieux que religieux, plongés dans le mannequinat et le verbe du diable, supportant les innovateurs et ceux qui renient le Coran, l'islam et mille et un jugements de la loi d'Allah dans leur « post » Qu'Allah les maudissent.

Ceux qui désirent lire toutes les fatwas sataniques de fadzl-chaytane peuvent se rendre sur ce site ou tous ses livres, paroles et fatwas sont détaillés, référencés. (La liste est très longue)

<http://www.zalaal.net/>

-Abd-Jabbar rapporte que L'Imam Hasen Al-Askari ؑ dit a Hachim Al-Jaffary : « Il viendra une époque ou les gens seront souriants, alors que leurs cœurs sont noirs et tristes. A cette époque la sunna sera une innovation, et l'innovation sera sunna. Parmi eux Le croyant est rabaisé et le pécheur vénéré. Leurs dirigeants seront des ignorants injustes et leurs savants emprunteront les portes des ténèbres. Les fortunés voleront le surplus des pauvres. Les jeûnes amoindriront leurs aînés, les ignorants pour eux sont des savants, et celui qui décrète par le bien, un moins que rien. Ils ne feront aucune distinction entre le pur et l'incrédule, entre l'agneau et le loup. **Leurs savants seront les pires des créatures d'Allah demeurant sur terre, parce qu'ils étudieront la philosophie et le mysticisme<sup>1</sup>. Par Allah ! Ce sont des contestataires, des falsificateurs, ils seront fortement attachés à nos opposants, ils égareront nos partisans et ceux qui nous prennent comme autorité. S'ils obtiennent d'importants postes cela ne leur suffit pas, s'ils adorent Allah ils le font pour faire parler d'eux. Ils sont l'obstruction du chemin pour les croyants, les prédicateurs des incroyants. Celui qui atteindra leur époque devra se méfier d'eux, protéger sa foi et sa religion » Il finit en disant ؑ : « Aba Hachim, c'est Mon père qui m'a rapporté ce que ses pères lui avaient rapporté de Jaffar fils de Mouhamed. C'est l'un de nos secrets, ne le divulgue qu'à ceux qui le méritent »<sup>2</sup>**

<sup>1</sup> : deux des matières étudiées par les marjis, les hawzés oussoulite, et utilisées dans leurs ijthahades... Comprend qui peut, comprend qui veut ..

<sup>2</sup> : « Moustadrak Al-wasa-il »